



GOOGLE, APPLE, META, AMAZON, ET TANT D'AUTRES...DÉCOUVREZ CE QU'ILS SAVENT SUR VOUS

<https://www.jenesuispasunedata.fr/>

A l'heure de la numérisation à outrance, nous vous proposons cet outil gratuit que vous pourriez tester ainsi qu'avec les personnes que vous accompagnez.

L'équipe du SIAO

Merci pour vos remarques et vos contributions
Prochain numéro courant Avril 2023

Activité du SIAO/115

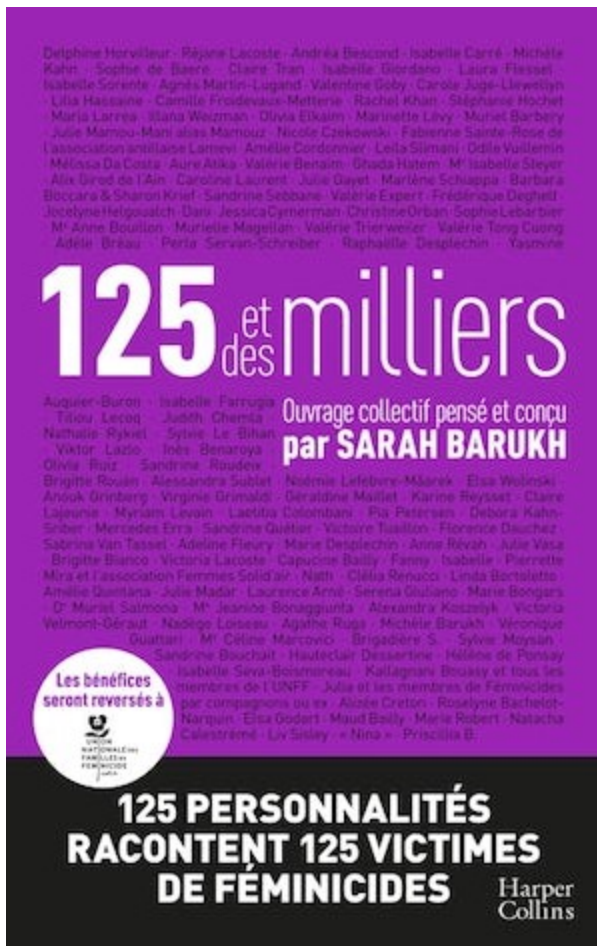
1062 appels en Février 2023 dont :

- 286 demandes orientées vers les abris de nuit
- 2 orientations vers des hébergements dont 2 suite à des violences.
- 82 appels réorientés vers l'Instance de Régulation
- 27 demandes orientées vers l'hôtel dont 16 suite à des violences

Dans ce numéro

- Lire
- Intégration des étrangers
- Violences conjugales: le pack départ
- Identité de genre

Parce que parfois on a (prend) le temps de lire....



En France, une femme est assassinée par son conjoint tous les deux jours et demi en moyenne, soit environ 125 femmes par an. Qui se cache derrière ces chiffres ? 125 personnalités de la littérature, du monde politique et artistique prennent la plume et racontent les vies de ces femmes broyées et deviennent ainsi leurs ambassadrices. Pour une fois, les victimes ont un visage.

À travers son parcours de femme victime de violence conjugale ainsi que la participation de plusieurs professionnels (psychiatres, avocats, associations, etc.), Sarah Barukh donne également des clefs pour comprendre l'emprise et la violence.

Un livre pour se souvenir mais aussi pour réfléchir collectivement afin que ces meurtres cessent.

À propos de l'autrice

Sarah Barukh est née en 1980. Elle a travaillé dans la production audiovisuelle, a écrit pour la télévision et la radio. Elle est l'auteur de *Elle voulait juste marcher tout droit* (prix Lions Club et MJLF 2017), *Le Cas zéro* (prix du Roman d'Entreprise et du travail 2019) et *Envole-moi*.

Intégration des étrangers : les préfets invités à mobiliser davantage les collectivités

Dans l'attente des évolutions portées par le projet de loi « pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration », dont l'examen en séance publique au Sénat débute le 28 mars, les priorités pour 2023 de la politique d'intégration des étrangers arrivant en France sont détaillées dans une instruction du ministère de l'Intérieur datée du 8 février 2023 et publiée le 10 mars.

Il est ainsi demandé aux préfets de se « mobiliser personnellement pour favoriser l'ensemble des dispositifs qui visent à garantir la réussite des parcours d'intégration des étrangers en situation régulière sur [leur] territoire, dont les personnes réfugiées » (programme Agir...).

La maîtrise du français étant une « condition essentielle » pour s'intégrer et « accéder rapidement à l'emploi », les préfets doivent ainsi soutenir une offre de formation linguistique complémentaire de celle du contrat d'intégration républicaine (CIR), « en adéquation avec le contexte local et les besoins des publics (adaptation des rythmes de formation, renforcement de certaines compétences linguistiques, garde d'enfants pour éviter l'absentéisme) ».

Par ailleurs, ils doivent amplifier la démarche de contractualisation avec les collectivités locales, dont les compétences sont complémentaires des dispositifs de l'État, dans le cadre des « contrats territoriaux d'accueil et d'intégration ».

Violences conjugales : le "pack nouveau départ" testé dans le Val d'Oise

Le "pack nouveau départ", destiné à simplifier le parcours des victimes de violences conjugales, a été lancé dans le Val d'Oise. L'idée : que l'ensemble des aides mobilisables soient déclenchées par un référent, la victime n'ayant plus à les demander une à une.

Annoncé le 2 septembre 2022, le « pack nouveau départ » a été lancé par la ministre déléguée Isabelle Lonvis-Rome (Égalité entre les femmes et les hommes) dans le Val d'Oise le 3 mars 2023. Il s'agit du premier territoire pilote, avant que le dispositif soit progressivement déployé. « D'ici janvier 2026, il sera généralisé à tout le pays », précise la ministre sur son compte Twitter.

L'enjeu de cette mesure destinée, sans condition, aux victimes de violences conjugales ? Apporter « *une réponse coordonnée, rapide et individualisée [à leurs] besoins* », pour faciliter la séparation d'avec le conjoint violent.

Délais trop longs

Malgré de « *nombreuses avancées* » dans la lutte contre les violences faites aux femmes, l'accès aux aides et dispositifs existants « *s'inscrit dans des délais souvent incompatibles avec le processus de départ* », souligne Isabelle Lonvis-Rome. En outre, la coordination des acteurs du parcours de sortie de violences est « *souvent complexe* ».



Simplifier le départ

Avec ce pack, la ministre veut donc « *simplifier le départ des femmes victimes* ». De quelle façon ? « *Cela reposera sur un dispositif de signalement des situations de violence par les multiples acteurs qui œuvrent auprès de ces victimes* », explique Isabelle Lonvis-Rome à [Libération](#). Il appartiendra ainsi à l'acteur auprès duquel la victime se sera confiée - association, médecin, policier... - de contacter le référent du dispositif.

Dans le Val d'Oise, il s'agit de la caisse d'allocations familiales (CAF).

Ce référent fera ensuite « *l'évaluation des besoins avec la victime et aura dans chaque service compétent un référent violences conjugales, qui va prioriser le circuit pour cette femme afin que toutes les aides se déclenchent en priorité* ». Par exemple : une allocation de type revenu de solidarité active (RSA), une aide pour le retour à l'emploi ou à la formation, une aide à la garde d'enfants, un accompagnement psychologique ou un hébergement d'urgence si besoin.

Nouvelle aide d'urgence

La nouvelle [aide universelle d'urgence](#) pour les victimes de violences conjugales, entérinée par la [loi du 28 février 2023](#), pourra ainsi être débloquée si les conditions sont remplies. Son versement est en effet subordonné au dépôt d'une plainte, d'un signalement au procureur de la République ou à une ordonnance de protection, là où le « pack nouveau départ » n'est pas soumis à condition.

Des conditions de réussite à définir

Les contours du dispositif ne sont pas définitifs. Pendant trois mois, le Val d'Oise sera accompagné par la Délégation interministérielle à la transformation publique. Une phase de préfiguration devant permettre « *de travailler avec l'ensemble des acteurs de terrain et de définir précisément les conditions de réussite du pack nouveau départ en s'adaptant aux spécificités du territoire* », précise le communiqué de presse du ministère. Quatre autres territoires pilotes seront désignés au cours de l'année.

Identité de genre : un sujet méconnu du travail social

Déficit de formation, poids des tabous : nombre de travailleurs sociaux sont démunis face aux questions liées à l'identité de genre ou à l'orientation sexuelle. Certaines structures et écoles de formation en travail social s'emparent toutefois de ce sujet crucial.

Qu'est-ce que le genre ? Quelles sont les orientations sexuelles ? En quoi sont-ce deux choses différentes ? Que signifient ces mots employés par les jeunes : non-binarité, cisgenre, *deadname*, mégenrer, transgenre, *gender fluid*, agenre ?



Pas sûr que nombre de travailleurs sociaux soient aujourd'hui tout à fait à l'aise avec ces termes, ni avec les situations qu'ils désignent. Ils sont pourtant de plus en plus interpellés sur ces problématiques, notamment chez les publics jeunes, chez qui ces interrogations autour de l'identité de genre et/ou de l'orientation sexuelle émergent avec force.

Une formation dédiée

L'IRTS des Hauts-de-France a pris la question au sérieux. Et propose une formation, « *Comprendre, accueillir et accompagner les personnes trans* », qui connaît un franc succès auprès des professionnels.

« *La question de l'identité de genre ne fait pas toujours sens pour eux mais elle est au cœur du travail social. Ils ne veulent pas être maladroits... Il y a donc un véritable questionnement sur l'accueil et la prise en compte des personnes trans dans un collectif* », résume Christine Pegna, chargée de mission à l'IRTS.

« Pas assez de billes »

C'est ce qui a conduit Peggy Frouin, chef de service d'un foyer à Saint-Nazaire, à solliciter une formation, auprès de l'école de travail social locale, pour l'équipe d'éducateurs et éducatrices de son foyer. *« Des jeunes nous interpellaient... autour de la sexualité, des questions de transidentité. C'était très ancré, très présent. Et nous on avait du mal à les aider, on n'avait pas assez de billes pour pouvoir bien leur répondre ».*

À l'issue de la formation, l'équipe a pu poser des bases communes. *« Aujourd'hui, même si tout le monde n'est pas encore très à l'aise, on voit bien que l'équipe en parle plus facilement »*, observe Peggy Frouin.

Un enjeu crucial

« L'identité de genre nous concerne tous, et elle s'exprime aujourd'hui beaucoup chez les jeunes », confirme Thierry Goguel d'Allondans, ancien formateur en travail social et coordinateur d'un ouvrage collectif sur ces thématiques (1).

Lequel déplore que les enseignements, en formation initiale, *« ne soient hélas pas toujours actualisés »*, alors même que l'enjeu est de taille : chez les jeunes LGBTQIA+ (2), les pensées suicidaires, tentatives de suicide et suicides sont 2 à 7 fois plus élevés que pour le reste de la population.

Un dispositif spécifique

Des solutions encourageantes commencent toutefois à s'esquisser. Ainsi, le centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) L'Escale, de l'association Éole, à Lille, a créé et autofinance depuis 3 ans un dispositif pour les personnes trans en situation de rupture familiale : trois places d'hébergement pour des personnes en cours de transition, ayant peu ou pas de ressources.

« Ces jeunes ont de 18 à 25 ans en moyenne, explique Laurence Dernoncourt, cheffe de service. Ils restent en moyenne 6 mois. Les demandes sont là depuis le début du dispositif ».

Une démarche indispensable

Tout le personnel a été formé par Cyane Dassonneville, formatrice intervenant à l'IRTS de Lille sur la question de la transidentité, elle-même femme transgenre et travailleuse sociale.

« Faire la démarche de se former apparaît aujourd'hui indispensable. Sinon les personnes ne reviendront pas vers les travailleurs sociaux et continueront à être marginalisées », résume cette dernière.

(1) *« Choisir son genre ? Identités sexuées et identités sexuelles à l'adolescence »*, Chronique Sociale, 2022.

(2) Acronyme qui regroupe la désignation des personnes lesbiennes, gays, bissexuelles, trans, queer et intersexuées.

Retrouvez l'ensemble des bulletins du SIAO sur notre site internet

<http://siao25.e-monsite.com/pages/bulletin.html>